

Draguignan, le 6 août 2018

Monsieur Le Président  
Hôtel de la Métropole  
107 Bd Henri Fabre  
CS 30536  
83 041 TOULON CEDEX 9

**Objet : Modification n°2 Plan Local d'Urbanisme  
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture**

Monsieur Le Président,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 1<sup>er</sup> août 2018, nous avons été rendus destinataire du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-Les-Palmiers afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai de un mois.

La modification a pour objet la suppression de la servitude de mixité sociale n°2.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

Siège Social  
11, rue Pierre Clément - CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN Cedex  
Tél. : 04 94 50 54 50  
Fax : 04 94 50 54 51  
Mél : contact@var.chambagri.fr

Antenne de VIDAUBAN  
70, avenue du Président Wilson  
83550 VIDAUBAN  
Tél. : 04 94 99 74 00  
Fax : 04 94 99 73 99  
Mél : vidauban@var.chambagri.fr

Antenne de HYERES  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 HYERES  
Tél. : 04 94 12 32 82  
Fax : 04 94 12 32 80  
Mél : hyeres@var.chambagri.fr

[www.ca83.fr](http://www.ca83.fr)

**Alain BACCINO**  
Président de la Chambre d'Agriculture



*Copie à la Commune de Hyères /M. le Maire*